



**DEMANDE DE VISA POUR LE DANEMARK, LES ÎLES FÉROË, LE GROENLAND ET LA NORVÈGE
LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR – VISITE À LA FAMILLE OU AUX AMIS**

Votre demande et vos documents seront déposés à l'ambassade du Danemark à Rabat et sera traité par le Consulat Général Royal du Danemark à Dubaï. Le consulat accepte les documents en Anglais, en Français, en Arabe et en Danois.

Si l'un des documents suivants est marqué **NON**, votre demande de visa pour le Danemark est incomplète.

Nom complet du demandeur: _____

LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS	OUI	NON
1. Formulaire de demande de Visa Schengen à remplir sur https://applyvisa.um.dk/ <ul style="list-style-type: none"> Doit être imprimé, daté et signé par le demandeur 		
2. Reçu de paiement des frais de Visa à imprimer sur https://applyvisa.um.dk/		
3. Passeport ordinaire/ Document de voyage <ul style="list-style-type: none"> Valide au moins 3 mois après la date prévue de quitter l'Espace Schengen Au moins 2 pages vierges, Délivré au cours des 10 dernières années. Optionnel : Copie des visas antérieurs, permis et cachets d'entrée/sortie antérieurs, afin de considérer l'obtention d'un visa avec une validité plus longue cf. régime de visa en cascade.		
4. Photo de passeport : récente, moins de 6 mois, avec fond blanc, format 3.5 x 4.5 cm.		
5. Pour les ressortissants non marocains : <ul style="list-style-type: none"> Original et copie de la carte de résidence marocaine (ou justificatif de demande de carte de résidence), valable 3 mois après la date prévue de sortie de l'espace Schengen. Documents de l'état civil (acte de mariage, acte de naissance et/ou livret de famille ou autre) (à présenter le cas échéant). 		
6. Preuve d'assurance médicale de voyage <ul style="list-style-type: none"> La couverture d'assurance doit être valable sur tout le territoire de l'espace Schengen et pour toute la durée du séjour. La couverture minimale acceptée est de 30 000 EUR. 		
7. Preuve de moyen de transport <ul style="list-style-type: none"> Itinéraire de voyage (avion, bus ou ferry) indiquant les dates de voyage prévues. Le Consulat vous recommande de ne pas acheter de billet d'avion avant que votre visa ne soit approuvé.		
8. Proof of accommodation <ul style="list-style-type: none"> Reservation d'hôtel, ou Preuve de location ou de procession d'un bien immobilier dans l'État membre de destination, ou Confirmation de l'hébergement, mentionnant que l'hôte prendra en charge les frais du demandeur de visa, ou Preuve de moyens financiers suffisants pour couvrir les frais d'hébergement. Optionnel : VU2 invitation		
9. Lettre d'invitation <ul style="list-style-type: none"> Invitation de l'hôte (famille ou individuel), le cas échéant, voir ci-dessous. Une copie de la carte d'identité ou de la page de données biographiques du passeport de l'hôte ; titre de séjour, justificatif de domicile (titres de propriété, contrats de location, etc., justificatif de revenus). Formulaire d'invitation: VU2 invitation		



LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS	OUI	NON
10. Preuve des liens familiaux avec la personne hôte/invitante		
11. Preuve de moyens de subsistance suffisants <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des frais par un particulier (et justificatif de ressources de l'hébergeur ou du garant). • Relevés bancaires marocain des 3 derniers mois, ou • Autres preuves de biens ou de moyens de subsistance (carte de crédit internationale accompagnée d'un relevé bancaire, bordereau de change). <p>Veillez noter que TOUS les demandeurs adultes doivent fournir une preuve d'argent de poche à leur nom, même si leur voyage est entièrement pris en charge (350/500 DKK par jour) Private visit guidelines</p>		
12. Preuve d'emploi (stabilité socio-économique) : <p>Entrepreneurs, commerçants (indépendants ou assimilés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bulletin n° 7 (registre du commerce) délivré par le Tribunal de Commerce. • Statut de la société marocaine. • Déclaration d'impôt (IR) / relevé récent de toutes autres taxes. • Relevé bancaire des 3 derniers mois de l'entreprise marocaine. • Relevés bancaires des 3 derniers mois du compte personnel du demandeur. • Autres preuves de biens ou de moyens de subsistance (propriété d'une entreprise ou d'un bien immobilier, etc.). <p>Employés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation de travail. • Attestation de déclaration de salaire à la CNSS. • 3 derniers bulletins de paie. • Relevés bancaires des 3 derniers mois et/ou • Autres preuves de bien ou de moyens de subsistance. <p>Retraités:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation de pension. • Relevés bancaires des 3 derniers mois, ou • Autres preuves de biens ou de moyens de subsistance. <p>Sans emplois:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement de prise en charge des frais, signée et certifiée conforme, accompagnée d'un justificatif du statut socioprofessionnel de la personne prenant en charge les frais et d'un relevé bancaire des 3 derniers mois, ou • Autres preuves de patrimoine ou de moyens de subsistance (propriété d'une entreprise, d'un bien immobilier, d'une exploitation agricole ou d'un terrain). <p>Etudiants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de scolarité/carte d'étudiant de l'année en cours. • Acte de naissance/copie intégrale de l'acte de naissance et copie certifiée du livret de famille des parents. • Engagement de prise en charge des frais, signé et certifié, avec justificatif de la situation socioprofessionnelle du parent. • Autres preuves de patrimoine ou de moyens de subsistance (propriété d'une entreprise, d'un bien immobilier, d'une exploitation agricole ou d'un terrain). <p>Mineurs de moins de 18 ans:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de demande de visa signé par les deux parents. • Si le mineur voyage avec un seul parent, le consentement écrit et certifié de l'autre parent ou du tuteur légal est nécessaire, sauf lorsqu'un parent célibataire détient seul l'autorité parentale du mineur (doit être prouvé). • Si le mineur voyage seul (sans ses parents ou tuteurs légaux titulaires de l'autorité parentale), le consentement écrit et certifié des deux parents ou des tuteurs légaux titulaires de l'autorité parentale doit être présenté. 		



<ul style="list-style-type: none"> • Une copie du passeport ou de la carte d'identité de chaque parent. • Copies certifiées conformes de l'acte de naissance du mineur et du livret de famille des parents. 		
<p>LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS</p>	<p>OUI</p>	<p>NON</p>
<p>13. Membre de la famille de l'UE Les demandeurs qui postulent en tant que membre de la famille d'un citoyen de l'UE/EEE ou de la Suisse et qui exercent leur droit à la libre circulation sont exemptés d'autres documents que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passeport valide. • Copie de la carte d'identité ou du passeport, valide, du membre de la famille ressortissant de l'UE. • Preuve de liens avec un citoyen de l'UE (certificat de mariage, certificat de naissance, preuve de dépendance). • Preuve de résidence au Danemark, si vous rejoignez un citoyen autre de l'UE. <p>Veillez toutefois noter que si le membre de votre famille ressortissant de l'UE est un ressortissant Danois et que vous souhaitez le rejoindre au Danemark, la réglementation de l'UE sur la libre circulation et l'exemption de documentation <u>ne s'applique pas</u>.</p> <p>Travel documents for non-EU family members - Your Europe (europa.eu) New to Denmark (nyidanmark.dk)</p>		
<p>LE(S) DOCUMENT(S) MANQUANT(S) EST(SONT) MARQUÉ(S) CI-DESSUS</p>		
<p>Le consulat vous demande de remettre les documents manquants/requis dans les 5 jours à compter d'aujourd'hui. Si le Consulat n'a pas reçu la documentation dans ce délai, une décision sera prise sur la base des informations présentées.</p> <p>Vous pouvez remettre la documentation manquante en personne à VFS. Il convient d'indiquer votre numéro de passeport et votre nom complet lors du dépôt. Veuillez noter que si vous choisissez d'envoyer la documentation manquante par e-mail à : DXBGKLVISA@um.dk ce sera via une connexion non cryptée.</p> <p>Veillez noter qu'il est possible que l'on vous demande des documents supplémentaires et/ou que vous soyez convoqué à un entretien au Consulat.</p> <p><i>Je comprends que je dois fournir les documents manquants ci-dessus à VFS dans un délai de 5 jours. La date de signature ci-dessous compte comme le premier jour sur cinq.</i></p> <p>Cordialement, Le Consulat général du Danemark à Dubaï, Service des visas.</p>		
<p>Date, nom et signature du demandeur de visa</p>		
<p>Signature d'un membre du personnel du VFS</p>		